

OFFRE D'EMPLOI



**Technicien en instrumentation et contrôle
Service des travaux publics**



Concours n° 896

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du contremaître équipement, aqueduc et égouts, le titulaire devra maintenir en bon état de fonctionnement les systèmes de télémétrie, les automates, les instruments de contrôle, les variateurs de fréquences, les démarreurs progressifs, inhérents à la production de l'eau potable et au traitement des eaux usées ainsi qu'à l'immotique de certains bâtiments de la ville de Rimouski. Il devra aussi implanter ou utiliser certains logiciels d'acquisition de données qui ont surtout trait à la gestion des eaux potables et usées.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en électronique industrielle ou en génie électrique ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) en électricité ou en électromécanique avec une spécialisation en instrumentation et contrôle;
- Avoir un minimum de deux à trois années d'expérience pertinente;
- Détenir un certificat de compétence compagnon en électricité serait un atout;
- Avoir une bonne connaissance de l'informatique en général ainsi que des logiciels de contrôle, d'acquisition de données et de télémétrie;
- Démontrer une bonne compréhension des langages de programmation en contrôle, en automation et en immotique ainsi qu'une capacité d'effectuer des modifications à ces mêmes programmes;
- Détenir un permis de conduire de classe 5;
- Avoir suivi un cours de sécurité générale sur les chantiers de construction;
- Réussir un examen relié au domaine de l'emploi;
- Faire preuve de disponibilité pour intervenir en dehors des heures régulières de travail;
- Communiquer correctement en français tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Avoir une capacité à vulgariser des informations techniques ainsi qu'une bonne compréhension de l'anglais;
- Avoir un bon esprit d'analyse, de la rigueur, de l'autonomie, de l'initiative, une bonne dextérité manuelle et une excellente capacité à travailler en équipe.

TRAITEMENT

Le taux horaire se situe entre 28,54 \$ à 30,37 \$. Les autres conditions de travail sont régies par la Convention collective des employés manuels.

HORAIRE DE TRAVAIL

L'horaire de travail régulier est de 40 heures/semaine, du lundi au vendredi.

Pour soumettre votre candidature, rendez-vous à l'adresse suivante :

www.ville.rimouski.qc.ca/emplois

Les candidatures sont acceptées jusqu'au 8 mai 2019.